

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Liberté de choisir son opérateur funéraire

Nous faisons suite à la dernière recommandation de l'ACPR sur la commercialisation des contrats d'assurance-vie liés au financement en prévision d'obsèques n°2021-R-01 du 18 février 2021, et notamment sur le point 3.2.4 : « faire savoir au souscripteur que le choix du prestataire chargé de l'organisation des funérailles reste libre jusqu'au dénouement du contrat, et ce, **même dans le cas où ce dernier fait explicitement référence à un opérateur funéraire spécifique.** »

Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE, insiste également sur ce point dans son courrier du 18 juin 2021 adressé à Madame la Députée de Corrèze Frédérique MEUNIER, en précisant que « **le choix du prestataire reste libre même en cas de contrat référencant un opérateur funéraire** » et que « **le partenariat est limité à la mise à disposition de coordonnées...** ».

Cependant, certaines familles endeuillées ont porté à notre connaissance avoir été orientées vers des groupes funéraires partenaires d'organismes financiers, via leur plateau d'assistance. D'autres nous ont présenté leur contrat sur lequel le bénéficiaire était désigné par défaut (plateau d'assistance, groupe funéraire), sans avoir pu le choisir.

Nous, **FUNERIS**, réseau d'entreprises de pompes funèbres indépendantes, souhaitons que la loi soit respectée purement et simplement. Les familles en deuil doivent être informées qu'elles ont le libre choix de leur opérateur funéraire, sans contrainte administrative, ni refus de tiers-payant.

D'autre part, certains organismes financiers ou plateaux d'assistance imposent leurs conditions aux opérateurs funéraires (frais de mise en relation, honoraires de gestion...). Dans un souci de transparence, nous communiquerons désormais ces conditions aux familles en deuil car nous estimons que l'intégralité du capital doit leur revenir.

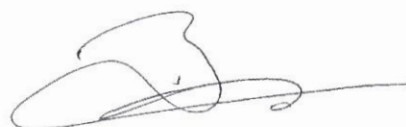


Pouvez-vous nous confirmer que les contrats que vous proposez respectent ces recommandations ?

Nous vous faisons part de notre intention de tout mettre en œuvre pour arriver à ces fins à partir du 23 août 2021.

Restant à votre écoute,

Nous vous prions d'agrèer, , nos sincères salutations.



Benoît FOURQUET
Gérant du réseau FUNERIS